

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de COTE LANDES NATURE, dûment convoqué le 10 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de VIELLE-SAINT-GIRONS sous la présidence de M. Philippe MOUHEL.

Identifiant : DEL2025015

Présents : M. Philippe MOUHEL - Mme Michelle LAVIELLE - M. Denis VEJUX - Mme Coralie SEYS - Mme Martine DUVIGNAC - M. Michel RAFFIN - Mme Muriel LAGORCE - M. Jean-Claude CAULE - M. Thierry GALLEA - Mme Véronique MORA - M. Gérard NAPIAS - Mme Isabelle LESBATS - M. Jean WATIER - Mme Céline GUILLET - M. Gilles DUCOUT - Mme Valérie MORESMAU - M. Arnaud GOMEZ - M. Didier CLAVERY - Mme Claire LUCIANO - M. Jean-Jacques LEBLOND - Mme Karine DASQUET - M. Dominique JARREAU - Mme Nathalie CAMOUGRAND

Absents et excusés : Mme Laurence MERLIN - M. Jean-Louis BARRERE - M. Jean MORA - Mme Delphine DUPRAT - M. Marc VERNIER - Mme Monique LAGOUEYTE

Pouvoirs : M. Jean MORA à M. Michel RAFFIN - Mme Delphine DUPRAT à Mme Martine DUVIGNAC - M. Marc VERNIER à M. Philippe MOUHEL - Mme Monique LAGOUEYTE à M. Gilles DUCOUT

Secrétaire de séance : Mme Nathalie CAMOUGRAND

Membres en exercice : 29 Présents : 23 Pouvoirs : 4

OBJET : Attribution d'un fonds de concours au profit de la Commune de Taller - Abrogation de deux délibérations en raison de financements suffisants

VU Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal de TALLER n° DCM2024_67 du 16 décembre 2024 portant abrogation de deux délibérations relatives aux demandes de fonds de concours en raison de financements suffisants ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°DEL2024YD050315 du 4 mars 2024 portant attribution d'un fonds de concours au profit de la commune de TALLER pour le remplacement d'une chaudière communale d'un montant de 2.625,00 € HT ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°DEL2024YD160505 du 15 mai 2024 portant attribution d'un fonds de concours au profit de la commune de TALLER pour les travaux de rénovation énergétique des écoles et de la mairie, d'un montant de 47.824,00 € HT ;

Considérant que pour le remplacement d'une chaudière communale ainsi que pour les travaux de rénovation énergétique des écoles et de la mairie le montant total des financements obtenus par la commune de TALLER a atteint 80% ;

Considérant que le montant des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;

Considérant que l'abrogation des délibérations n°DEL2024YD050315 du 4 mars 2024 et n°DEL2024YD160505 du 15 mai 2024 est nécessaire afin de mettre à jour les décisions du Conseil communautaire en fonction des nouvelles données financières ;

Après délibérations, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'abroger la délibération n°DEL2024YD050315 du 4 mars 2024, en raison de l'obtention de financements suffisants pour le projet de remplacement de la chaudière communale.

Article 2 : d'abroger la délibération n°DEL2024YD160505 du 15 mai 2024, en raison de l'obtention de financements suffisants pour les travaux de rénovation énergétique des écoles et de la mairie.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 4 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le 19/02/2025

ID : 040-244000857-20250217-DEL2025015-DE



La secrétaire de séance
Mme Nathalie CAMOUGRAND

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "N. Camougrand".

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Président
Philippe MOUHEL

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Mouhel", written over an official circular stamp. The stamp contains the text "LE DÉPT. DES LANDES" at the top, "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÔTE LANDES NATURE" around the perimeter, and "40260 * 3M11M" at the bottom. The center of the stamp features a landscape scene with a lighthouse and a building.